

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 10 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 20 Octobre 2020

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BERGEZ

Présents : MM. ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, Mme BONNEFON Catherine, M BOURREZ Alain, Mme CHOPIN Marjorie, MM FRANÇAIS Hubert, LARCO Jean-Claude, TARDAN Emile, BERGES Paul, BERGEZ Eric, CABANNES Jean-Maurice, CASABONNE Jean, CAZENAVE-LAROCHE Didier, DEVALS Gérard, FLORENCE Jean-Philippe, FROSSARD Etienne, Mmes GARCES Cathy, GAUCHER Michelle, MM. HOEPFFNER Michel, JOUSSAUME Patrick, MAUNAS Patrick, MEDOU-MERERE Daniel, ORONOS Patrick, LAGRANGE Jérôme,

Suppléants : MM. DRILHOLE Patrick, MARQUEZE Jacques suppléants de Mme HAENSEL Michèle et de M. COUSTET Jean-Claude

Pouvoirs :

M. CAZALETS Henri	à	Mme CHOPIN Marjorie
M. MINART François	à	M. BALDAN Patrick
M. CASABONNE Pierre	à	Mme GAUCHER Michelle
M. LARRICQ Cédric	à	M. MAUNAS Cédric
Mme ROSSI Brigitte	à	M. CABANNES Jean-Maurice

Excusés/absents : MM. GRECHEZ-CASSIAU Roland, BERNOS André, Mme CLOT Marthe, MM. LOMPRES Frédéric, MIRANDE David, LASSERRE-BISCONTE Albert

Délibération N°20201107 – Amortissement des subventions

Rapport n°7 du 10.11.2020 : rapporteur : Mme Michelle GAUCHER

En 2013 et 2014, le SMGOAO a réalisé une étude de sol Chemin de la Naü à Légugnon qui a été financée en intégralité par des subventions et participations des communes. A la demande de Monsieur le trésorier, le syndicat a commencé à amortir les dépenses de cette étude à partir de 2019.

Dans le cadre d'étude financée, la reprise des subventions et/ou participations suit le même rythme que l'amortissement de l'étude dès lors qu'elles sont inscrites aux comptes 131 « subvention d'investissement rattachée aux actifs amortissables ». Or, les subventions et participations qui ont financé cette étude ont été inscrites aux comptes 132 « subvention d'investissement rattachée aux actifs non amortissables », il est donc nécessaire de modifier leur imputation avant de procéder à la reprise.

Afin de régulariser cette opération, il est proposé de porter les modifications suivantes :

- transfert de 2468.70€	du compte	1323	vers le compte	1313
- transfert de 7406.10€	du compte	13241	vers le compte	13141

La modification se formalisera par les écritures suivantes :

- mandat de 2468.70€ au 1323	- titre de 2468.70€ au 1313
- mandat de 7406.10€ au 13241	- titre de 7406.10€ au 13141

Il est précisé que les crédits budgétaires nécessaires à ces modifications et à la reprise des subventions ont été inscrits au Budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOPTÉ** Le présent rapport
- **DECIDE** De modifier l'imputation comptable des subventions afférentes à l'Etude de sol chemin de la Naü à Légugnon, avec transfert du 1323 et 13241 vers le 1313 et 13141
- **PRECISE** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2020

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 10 Novembre 2020

Le Président
Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	26
<u>Nombre de votants :</u>	31
POUR :	31
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

